

Deuxième publication

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
COOPERATIVE DE CAUTIONNEMENT DES ARTS
ET METIERS FRIBOURGEOIS, Fribourg
2. Raison sociale (nom) et siège des sociétés reprenantes:
COOPERATIVE DE CAUTIONNEMENT DES ARTS
ET METIERS FRIBOURGEOIS, Fribourg
COOPERATIVE DE GARANTIES DE CONSTRUC-
TION (société coopérative à constituer), Fri-
bourg
3. Contrat ou projet de scission du:
20.06.2005
4. Echéance de préavis des créances: 28.11.2005
5. Adresse pour la déclaration des créances:
COOPERATIVE DE CAUTIONNEMENTS DES ARTS ET ME-
TIERS FRIBOURGEOIS, rue de l'Hôpital 15, 1701 Fribourg
6. Indication: Les créanciers de la société transférante peu-
vent produire leurs créances et exiger des sûretés confor-
mément à l'art. 45 s. Ifus.
7. Remarques: Rapport de scission adopté par le comité le 20
juin 2005

Boivin & Nussbaumer; Avocats et notaires
1701 Fribourg

(03033746)